

Déception des personnes handicapées



Déception des personnes handicapées qui ont assisté au Conseil d'administration de la Corporation métropolitaine de transport Sherbrooke (CMTS) mercredi le 11 octobre dernier. Sa présidente, Madame Sylvie Lapointe, a en effet démontré très peu d'ouverture aux explications des personnes venues dire la nécessité de conserver les « rajouts » de minibus ou taxis nécessaires lors d'activités de groupe. Depuis 20 ans que la CMTS gère le transport adapté, il n'y a jamais eu de coupures de cette sorte privant les personnes voulant travailler ou fêter ensemble. Il est dommage et parfois décourageant de constater que les acquis concernant la reconnaissance des besoins des personnes handicapées sont toujours aussi fragiles. Voici le texte de la lettre remise aux membres du C.A. de la CMTS. **France Croteau**, secrétaire du C.A. du RUTASM



Madame, Messieurs,

Nous sommes ici pour demander de rétablir les rajouts au transport adapté pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2000.

Au transport régulier, vous ne cesseriez pas de desservir subitement les écoliers avec vos « extras » parce qu'il se révélerait qu'un déficit est entrevu pour la fin de l'année. Vous ne laisseriez pas les écoliers sur le coin de la rue comme mesure de pression à la Commission scolaire. Vous choisiriez pour l'année suivante de rencontrer la Commission scolaire pour discuter des coûts.

Des rajouts au transport adapté s'appliquent pour toutes les activités de groupes qui décident de faire des

formations, des assemblées corporatives, des danses, des sorties pour aller voir des joutes de hockey, etc. Comme les règlements de la Corporation métropolitaine de transport Sherbrooke (CMTS) le demandent, les organismes ou groupes de loisirs préviennent la CMTS une semaine à l'avance ou au début de l'année (quand ils le peuvent) pour l'informer des activités. La CMTS a depuis toujours mis le transport nécessaire, les rajouts, selon les besoins.

Concernant les déficits « invoqués » pour les coupures actuelles, nous savons tous que la CMTS a déjà assumé ses déficits à même ses budgets (affectations, immobilisations). Des dé-

penses imprévues cette année, oui, nous voulons bien. Le ministère du Transport du Québec (MTQ) a injecté un peu plus de financement, mais pas suffisamment. Les personnes handicapées doivent-elles payer la note?

Au Regroupement des usagers du transport adapté du Sherbrooke Métropolitain (RUTASM), nous savons les pressions de l'ATUQ, l'Association des gros transporteurs urbains pour défier le MTQ. La première responsabilité de la CMTS est toutefois ses citoyens et citoyennes, et sa réputation de métropole offrant un service de qualité en transport adapté dans la région.

Gilles Coutu
Président du RUTASM

- SOMMAIRE -

Risquer sa peau à l'assurance-chômage	p. 2
Un maxi-budget pour les riches	p. 2
Transport en commun : pour que ça roule	p. 3
Marchons ensemble	p. 3
Vidéotron avalé par Québecor	p. 4
Dix ans plus tard : des chiffres qui parlent	p. 4
Des contes à se faire raconter	p. 5
Solidarité internationale et Journées québécoises	p. 5
Assurance-chômage	p. 6
Budget Martin : perdants ou gagnants???	p. 6
Violence conjugale / droits de garde des enfants	p. 7
Changer les normes du travail : ça presse	p. 7
Mononc' Serge : musique et humour	p. 8
Tirage d'une peinture sur verre	p. 8

Quelques données sur le quartier Nord de Sherbrooke

Au plan physique...

- 57 % de l'activité économique de la Ville se déroule dans le quartier
- 30 % des espaces communautaires de la Ville se trouve dans le quartier Nord
- 56 % des ménages du quartier Nord sont locataires et 44,5 % sont propriétaires
- Moins de 25 % des services de l'ensemble du territoire sherbrookoise se retrouvent dans le quartier
- Près de 45 % du secteur résidentiel sherbrookoise se trouve dans le quartier

Portrait des Unités de voisinage de la Ville de Sherbrooke (mai 1995)

Au plan humain...

- 38,2 % de la population de Sherbrooke réside dans le quartier, soit : 29 355
- 19 % de la population du quartier est âgée de moins de 18 ans, 65,4 % est âgée entre 18 et 64 ans et 15,6 % a plus de 65 ans
- 33 % des familles monoparentales de la Ville habitent le quartier.
- 33,7 % des résidents du quartier Nord ont fait des études universitaires (avec certificat et grade)
- 47 % des résidents du quartier Nord vivent de la Sécurité du revenu, soit 815 personnes
- Le nombre de prestataires d'assurance-emploi pour le quartier Nord se chiffre à 958 personnes
- L'unité ayant le revenu le moins élevé au niveau des ménages est Carillon
- Les unités du quartier ayant le plus de personnes seules sont : St-Alphonse, Vieux-Nord et Carillon

Source : Comité Vie de quartier Nord

Données en provenance de Statistiques Canada. Recensement 1996

- -ÉDITORIAL - -

Le «mini-budget» fédéral ou

L'ART DE CREUSER LE FOSSÉ

Voilà que le père Noël Martin a déposé de beaux cadeaux sous les arbres multicolores d'un automne frileux. Mais au fait à qui s'adressent ces cadeaux? À tout le monde? Ben voyons donc, vous croyez encore au père Noël???

Il est vrai qu'en surface, ce budget semble profiter à tout le monde. Cependant, lorsque l'on y regarde de plus près, il en va tout autrement. Sans être contre toute baisse d'impôt, l'on constate que le gouvernement a abaissé davantage l'impôt des plus riches par rapport aux impôts des contribuables les plus pauvres. En effet, les plus riches verront leur taux d'imposition diminuer de 3% (en plus de l'abolition de la surtaxe de 5%), la classe moyenne de 2% et les moins fortunés auront «la chance de profiter» d'une faramineuse baisse de 1%. (Voir le tableau à la page 6 sur l'impact réel de ces baisses d'impôts). Le ministre aurait très bien pu inverser cet ordre. Mais non, Martin a pensé d'abord et avant tout à ses amis les riches!!! (Soulignons ici que la baisse d'impôts ne touche pas 40% des contribuables qui ne touchent pas assez de revenus pour payer de l'impôt...).

Et si 50% de vos revenus n'étaient pas imposés ???

Et ce n'est pas fini. Martin abaisse de 66% à 50% les «gains en capitaux» (en clair, les profits sur des placements) qui seront imposés. Bref, les plus riches auront davantage d'argent disponible (provenant de la baisse des impôts) pour investir dans différents capitaux pour ensuite faire des profits, dont 50% non-imposés!!! C'est pas beau ça!!! Et vous, aimeriez-vous ça que seulement 50% de vos revenus soient imposés?

Et que dire de la baisse des impôts sur le profit des compagnies qui passent de 28% à 21%. Et que dire... (la liste des cadeaux est encore très longue pour les plus riches). **Nous évaluons donc que les baisses d'impôt profitent aux plus riches de la société, creusant, encore une fois, l'écart entre les plus riches et les plus pauvres. Au diable l'avancement de la justice sociale!!!**

Et les plus démunis-e-s?

Concernant les programmes sociaux, le gouvernement semble bien généreux. Cependant, il faut rappeler avec force que, malgré les sommes investies, les programmes sociaux n'ont toujours pas retrouvé le niveau de financement d'avant les coupures, et ce, malgré le développement rapide des besoins dans ces secteurs. De plus, le gouvernement PIQUE littéralement les surplus provenant de la caisse d'assurance-chômage (oups, assurance-emploi...) malgré la détérioration de ce programme. Et comme le dirait l'autre, PIQUER c'est VOLER! (Plus de 30 milliards depuis le début du vol).

Mais ce qui saute aux yeux, ce sont les miettes offertes aux plus démunis-e-s. Et ce n'est pas le p'tit 150\$ ou 200\$ pour le chauffage qui résoudra le problème (Même pas assez pour éponger l'augmentation de toute façon...).

Pour nous, il est de plus en plus clair que la fiscalité est le miroir de la société. En conséquence, l'existence d'une justice fiscale ne peut qu'exister que dans une société baignée de justice sociale. À nous de jouer!!!

Le Collectif d'Entrée Libre



Un mini-budget
pour
un mini-leader

Caricature : Pierre Berger

Une histoire « vraie » ou...

Les fractures à l'assurance-emploi

IL ÉTAIT UNE FOIS TROIS PERSONNES réunies dans un cours de secourisme en milieu de travail : l'Une au service des individus et les deux Autres au service de la machine. L'Une aidait les gens qui étaient, plus souvent qu'autrement, embêtés par les deux Autres. Toutes trois accomplissaient les exercices de secourisme avec la même conviction qu'elles mettaient au travail. L'Une conservait la certitude que chacun a du pouvoir contre la machine et les deux Autres demeureraient persuadées du pouvoir absolu de la machine. L'Une s'emploie à défaire des décisions et y croit vraiment; les deux Autres, au contraire, prennent les décisions mais sont désabusées.

QUAND VINT LE TEMPS de l'examen théorique, l'Une réussit assez bien et les deux Autres offrirent un pointage parfait. Mais lors de l'examen pratique, oh là là, l'Une réussit avec brio l'écharpe à l'épaule disloquée tandis que les deux Autres firent un bandage au bras qui était sain.

DANS NOTRE SYSTÈME ACTUEL, les agents du chômage ont du pouvoir, beaucoup de pouvoir, surtout celui de prendre des décisions qui mettent en péril une tranche importante de la vie des prestataires. En prenant une décision mal fondée, les agents bafouent les droits des prestataires en plus de ne pas les informer de leurs recours.

LA POPULATION DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES se débat avec des décisions du Développement des Ressources Humaines du Canada (DRHC) car malheureusement les gens connaissent peu leurs droits et ont peur d'affronter la machine. Les groupes de défense de droits des chômeurs et chômeuses, quant à eux, se battent avec la machine pour faire en sorte que le bon bras soit soigné.



Dessin : Ana Rosa Mariscal

L'ANECDOTE DU MAUVAIS BRAS SOIGNÉ est effectivement arrivée et les protagonistes étaient dans le rôle de l'Une, une intervenante d'un groupe de défense de droits des chômeurs et chômeuses et les deux Autres, deux agentes du DRHC.

LA MORALE DE CETTE HISTOIRE : on n'est pas mieux soigné au chômage que dans notre système de santé.

Claire Bédard
pour le Mouvement des Chômeurs
et Chômeuses de l'Estrie

Journal communautaire
bimestriel

ENTRÉE
LIBRE

187, rue Laurier, local 317
Sherbrooke (Québec)
J1H 4Z4

Téléphone : 821-2270
Courriel : Entre@aide-internet.org

Equipe de rédaction

Carole Archambault
Pierre Beauchesne
Fannie Brisson
Dominique Desautels
Normand Gilbert
Karine Therrien

Mise en page
Louise Daigle

Correction
Fannie Brisson

Caricature

Pierre Berger

Illustration

Ana Rosa Mariscal

Collaboration

Claire Bédard
Luce Cardinal
Gilles Coutu
France Croteau
Me Micheline Plante
Denis Poudrier
Marie Salvail
Petronella van Dijk

Éditeur : La Voix Ferrée inc.

Impression : The Record

Distribution :
Distribution publicitaire Estrie

Poste Publication : Enrg. 7082
Dépôt légal 4^e trimestre 2000
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Territoire de distribution gratuite délimité par les rues Queen au nord, Saint-Joseph au sud, Le Phare à l'ouest et par la rivière St-François pour l'est.

AMECQ Association des
médias écrits
communautaires
du Québec

Gouvernement du Québec
Ministère de la Culture
et des Communications

Distri/bution
Asser/mentée
AVODA

R.P.M. Placement
fiscal de
COMMUNAUTAIRE

Des idées pour une nouvelle façon de faire

Avec la rentrée scolaire, le transport en commun de la région de Sherbrooke a repris le devant de la scène à cause du refus de la Corporation métropolitaine de transport Sherbrooke (CMTS) de reporter pour l'année en cours le tarif étudiant pour les étudiants et étudiantes âgés de plus de 21 ans. Loin de demeurer insensible à cette injustice, le Comité des usagers du transport urbain de Sherbrooke (CUTS) garde plus que jamais le cap pour amener les usagers et usagères du transport en commun à un meilleur accès.

Rappelons brièvement qu'au mois de mai dernier, le conseil d'administration de la CMTS décidait d'engager une firme pour évaluer le degré de satisfaction des usagers du transport et de recueillir les besoins spécifiques des clientèles. Deux représentants du CUTS ont participé à la consultation. Pour l'obtention d'une première opinion, des sondages ont été réalisés auprès des utilisateurs ainsi que des conducteurs d'autobus.

Premier principe

Dans ses recommandations, le Comité a introduit l'idée de nouvelles façons de faire pour la région. Ainsi, met-il de l'avant le principe du

pollueur-payeur. Il suggère d'augmenter la contribution des automobilistes au transport en commun incluse dans les frais d'immatriculation, et ce, principalement pour les résidents en région urbaine. De plus, estime-t-il, le ministère de l'Environnement devrait participer au financement du transport en commun en soutien aux efforts de baisse à la pollution.

Deuxième principe

En second lieu, les membres du Comité proposent une tarification ajustée au revenu et non au statut ou à l'âge. Ainsi, le transport serait gratuit pour les adultes dont les revenus se situent

en dessous du seuil de pauvreté. Le ministère de la Santé et des Services sociaux serait sollicité pour compenser les pertes de revenus encourues par les corporations de transport.

Pour ceux dont les revenus sont supérieurs au seuil de pauvreté, une exonération d'impôt pourrait s'appliquer pour les encourager à utiliser le transport en commun.

Nous croyons aussi que le ministère de l'Éducation devrait dédommager les corporations de transport plutôt que d'imposer un plein tarif aux étudiants qui ne peuvent bénéficier du transport scolaire.

Troisième principe

Le Comité recommande en plus l'implantation de circuits express qui relieraient les points à haute densité humaine de la ville. Le nombre d'autobus affecté à ces circuits serait élevé. De leur côté, les quartiers résidentiels seraient desservis par des circuits transversaux.

Quatrième principe

Un quatrième groupe de recommandations vient compléter les propositions du Comité. Selon nous, il faut bonifier le service pour augmenter l'achalandage. Ainsi, pourquoi ne pas avoir à bord une personne assignée pour aider les mères avec bébés et poussettes et les personnes à mobilité réduite... Pourquoi ne pas avoir un temps de battement aux lieux où il y a une forte densité de population telles que les écoles, usines, centres d'achat, hôpitaux...



Dessin : Ana Rosa Mariscal

Pourquoi ne pas avoir les mêmes horaires puisque les horaires de travail sont maintenant à temps partiel, de 12 heures ou de fin de semaine... Pourquoi ne pas avoir, en début du mois, une passe journalière pour faciliter l'achat des emplettes ou encore pour les visiteurs.

Nous pensons que les recommandations du CUTS pourraient rehausser à long terme les lettres de noblesse du transport en commun et participer ainsi au mieux-être de la Cité.

Carole Archambault

Comité des usagers du Transport urbain de la région de Sherbrooke
Téléphone : (819) 562-3315

En Estrie, « La solidarité, ça marche! »



Cette grande aventure débute en 1995. La Fédération des Femmes du Québec (FFQ) coordonne alors la marche *Du Pain et des Roses*. Malgré les gains significatifs enregistrés en rapport avec les neuf revendications portées, cinq ans plus tard, les femmes sont encore plus pauvres et toujours victimes de violence. Pour ces raisons et surtout, parce que les injustices sont mondiales, la FFQ initie et coordonne un mouvement qui prendra une envergure inespérée. *La Marche mondiale des femmes en l'an 2000* s'inscrit au calendrier des femmes dans plus de 159 pays et territoires.

La Marche mondiale des femmes en l'an 2000

Du 9 au 17 octobre dernier, des millions de femmes, d'hommes et d'enfants autour de la planète manifestaient leurs indignations face à la pauvreté et à la violence que vivent les femmes. Celles-ci se mobilisent parce qu'elles n'en peuvent plus d'être pauvres sur une terre riche et d'être victimes de violences de toutes sortes. Elles se lèvent pour l'espoir, l'égalité, la paix et la démocratie, pour une société juste et équitable.

Des actions... ici et ailleurs

Le 9 octobre au matin, notre délégation estrienne part pour une marche à relais de 40 km qui durera cinq jours dans les rues des sept MRC de l'Estrie. Avec des milliers de femmes, d'hommes et d'enfants, nos représentantes portent fièrement nos revendications.

Le 13 octobre, pour clôturer cette marche, près de 2 000 personnes marchent 4 km dans les rues de Sherbrooke où a lieu le rassemblement estrien. Pour couronner cet événement, un souper et un spectacle sont offerts aux personnes participantes.

Le lendemain, 30 000 personnes sont au rendez-vous provincial à Montréal. Les 15 et 16 octobre, ont lieu le rassemblement canadien et la rencontre de nos représentantes avec le président de la Banque mondiale et le directeur du Fonds monétaire international. La grande finale se tient le 17 octobre à New York où plus de dix mille femmes provenant du monde entier, portent nos revendications à l'ONU. Ce même jour, les gens du Québec, dans un geste d'appui, sortent vers midi en faisant du bruit. Pendant huit jours, la planète aura vibré de nos pas, cris, slogans et chansons. Quelle solidarité!

Et nos politiciens...

Le gouvernement Bouchard, a, selon lui, dans un effort considérable, réussi à extirper d'ici 2003, 50 millions de son budget. Ce maigre montant a été accueilli par le Mouvement des femmes comme une insulte à leurs demandes car s'il a répondu majoritairement aux revendications concernant la violence, il a considérablement négligé celles sur l'élimination de la pauvreté. De son côté, le gouvernement Chrétien n'a rien alloué et son mini-budget du 18 octobre ne comprenait aucune réponse aux revendications. Les femmes ne se contenteront plus de miettes.

« Les médias parlent de la Marche comme d'un événement sans précédent dans le mouvement des femmes à l'échelle planétaire. Nous, les femmes du monde, avons bien des raisons d'être fières de nous. »¹

Bravo aux organisatrices, bénévoles et militantes; aux femmes, hommes et enfants et à toutes celles et ceux qui luttent pour une meilleure redistribution de la richesse, des rapports d'égalité entre les sexes, l'élimination du patriarcat, la pauvreté et la violence dont les femmes sont victimes. Cinq millions de signatures, en appui, autour de la planète, ça commence à faire du poids...

Luce Cardinal
Militante féministe

1- FFQ, La Marche des femmes en l'an 2000 - Pourquoi une marche? Ffqq.ca/marche2000frindexe.html

-- MÉDIAS --

Vidéotron capté par Quebecor

Vidéotron a été acheté par le Groupe Quebecor, qui est dirigé par la célèbre famille Péladeau. La nouvelle est maintenant officielle. Cet achat soulève de grandes inquiétudes auprès de certaines organisations, en particulier la Fédération Professionnelle des Journalistes du Québec (FPJQ) et le Conseil de la Radio-diffusion et des Télécommunications Canadiennes (CRTC).

Le Collectif Régional d'Éducation sur les Médias d'Information (CRÉMI) aussi se questionne sur cette nouvelle acquisition de Quebecor qui consolide un important empire dans les domaines des médias. Savez-vous ce qu'il possède déjà à son actif ?

Un empire québécois des communications

Commençons par les grandes lignes de l'histoire de Quebecor. Le groupe Quebecor a démarré dans les années 1950 avec feu M. Pierre Péladeau. En 1964, en bon opportuniste, Péladeau profita de la grève du quotidien *La Presse* pour lancer un tabloïd *Le Journal de Montréal*. À partir de ce succès commercial, Quebecor se développa dans les domaines des communications : imprimeries, quotidiens, hebdomadaires, etc.

En 1998, à la mort de Pierre Péladeau, Quebecor était déjà un « empire ». L'année suivante, Pierre Karl Péladeau succéda à son père avec l'intention de faire de Quebecor un acteur incontournable des communications à l'échelle internationale.

Aujourd'hui, Quebecor compte parmi ses acquisitions *Le Journal de Montréal*, *Le Journal de Québec*, les portails Internet *Canoë* et *La Toile du Québec* et bien d'autres. Jusqu'à tout récemment, il détenait également le réseau télévisé francophone TQS, qu'il vient de mettre en vente.

Vidéotron et TVA

Avec l'achat de Vidéotron, principal fournisseur de câble au Québec, Quebecor fait son entrée dans un nouveau domaine d'exploitation. Son nouveau président, Pierre Karl Péladeau, veut ainsi mettre la main sur l'accès Internet à haute vitesse de Vidéotron, la voie de l'avenir pour les hommes d'affaires.

Par ailleurs, Vidéotron est un actionnaire majeur du réseau national TVA. Quebecor possédera non seulement le réseau de transmission par câble, des journaux et Internet, mais aussi le réseau de télévision le plus écouté du public québécois. Pour la FPJQ, cela fait beaucoup pour un seul groupe d'affaires. De plus, si Quebecor n'avait pas décidé de vendre TQS, le CRTC lui aurait demandé de choisir entre TVA et TQS. Pour éviter les problèmes, il a déjà tranché : garder TVA, qui est plus rentable. Mais le CRTC n'a pas encore dit son dernier mot... et nous non plus!

Marie Salvail, pour le CRÉMI

Le pays s'enrichit, les pauvres S'appauvrissent

Lors d'une conférence de presse tenue le 26 septembre dernier et visant à souligner ses dix ans d'existence, La Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrie (TACAE) a tenu à rappeler certains chiffres concernant la pauvreté.

Nous avons choisi de reproduire ici ces données, non pas parce qu'elles sont réjouissantes (c'est tout le contraire) mais parce que nous croyons qu'il est nécessaire de parler d'un problème si on souhaite le régler.

La pauvreté est un problème de plus en plus inquiétant dans notre société. En effet, le nombre de familles ayant un revenu inférieur à 50 % du seuil de pauvreté a presque doublé entre 1989 et 1997 (tableau 1).

On remarque également que plus de la moitié des mères seules avec enfants à charge vivent dans la pauvreté, et que cette proportion atteint les 93.3 % chez les mères de moins de 25 ans (tableau 2).

Enfin, la pauvreté a aussi enregistré des gains chez les jeunes de moins de 25 ans. Par exemple, 28 % des familles ayant à leur tête une personne de moins de 25 ans vivaient dans la pauvreté. En 1997, ce pourcentage avait grimpé à 43.6 % (tableau 3).

Comme promis, moi, je mets mes offres sur la table!



Pourtant la Chambre des communes avait adopté en 1989 une résolution visant l'élimination de la pauvreté chez les enfants avant l'an 2000. Mais les résolutions à

elles seules ne règlent pas les problèmes; il faut aussi la volonté politique de les voir se matérialiser. Et nous croyons que ça manque.

Récemment, lors de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000, des citoyens et citoyennes se sont mobilisés en masse pour demander au gouvernement québécois, en autres, l'adoption de plusieurs mesures visant une redistribution plus équitable de la richesse. Même si l'économie va bien, même si le déficit zéro est atteint, ces dernières et derniers n'ont pu obtenir grand chose. Mais ils ont dit qu'ils continueraient à militer. Nous pensons qu'ils ont bien raison.

Fannie Brisson

Nombre de personnes ayant un revenu inférieur à 50 % du seuil de pauvreté		
	1989	1997
Familles	143 000	277 000
Personnes seules	287 000	456 000

Tableau 1

Taux de pauvreté chez les mères seules avec enfants à charge	
	1997
Mères seules (tous âges confondus)	57.1 %
Mères seules (moins de 25 ans)	93.3 %

Tableau 2

Taux de pauvreté chez les jeunes de moins de 25 ans		
	1989	1997
Familles dirigées par une personne de moins de 25 ans	28 %	43.6 %
Personnes seules de moins de 25 ans	47.8 %	58.2 %

Tableau 3

En bref... En bref...

Tendance

En 1870, l'écart entre les pays riches et les pays pauvres était de 3 à 1. Cent ans plus tard, cet écart était passé de 10 à 1. Il est aujourd'hui de 50 à 1. [LH]

Le temps passe

Dans les années 70 (lors de la première crise du pétrole), un sondage demandait « vers quelle année estimez-vous que l'énergie des automobiles ne viendra non plus du pétrole, mais de l'électricité? » Réponses très majoritaires : entre 1980 et 1989. [DLS]

Techno-pop

Le ministre Legault dit que la réforme scolaire de septembre gagnerait à être connue et communiquée. Et, candidement : « Il faut que même moi, le ministre de l'Éducation, je sois capable de comprendre ».

(Le Devoir, 30 mai 2000)

Source : *Recto Verso* mai-juin 2000, n° 285

CRÉMI

Collectif Régional d'Éducation sur les Médias d'Information

TOUS LES MERCREDIS
FORMATION D'INITIATION
À INTERNET

C'EST
GRATUIT!

TOUS LES MARDIS
ACCÈS À INTERNET

Pour réservation : 346-0101

LA TABLE RONDE DES
TRUPE
DE L'ESTRIE

187, rue Laurier, local 314
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Téléphone : (819) 566-2727

Fax : (819) 566-2664

Courriel : trovepe@aide-internet.org

LE MOUVEMENT POPULAIRE

- Des ressources à découvrir
- Des alternatives à offrir
- Une force en devenir

« Les jours sont *contés* en Estrie »

Pour la huitième année consécutive, le Carrefour de solidarité internationale présente une série de spectacles de conte dans le cadre de son festival et de ses activités de sensibilisation du public à une plus grande solidarité internationale.



Michel Faubert, un conteur hors pair...

Photo : CSI

Dans le cadre de cet événement, trois volets principaux : les spectacles en salle, les spectacles en parallèle et les rencontres scolaires.

Les spectacles en salle avec professionnels, dont certains de renommée internationale, entre autres, Michel Faubert (Québec, au théâtre Granada), Guth Desprez (France, à la Mine de Capelton), Gérard Potier (France, au Café de La-Fontaine), Alexis le Conteur (Québec, au P'tit Bonheur de St-Camille), Chris-

tian Vézina (Québec, à Coaticook), Ndjouga Sarr (Sénégal, au Collège de Sherbrooke), Mike Burns (Irlande, à Way's Mills) ainsi qu'un spectacle de la relève avec Mathieu Lippé, bien connu dans la région.

Dans les salles parallèles (bibliothèque Éva-Senécald, Société d'Histoire, Sercovie, Musée du séminaire), des conteurs et conteuses non moins talentueux : Joujou Turenne (Haïti), Guth Desprez (France), Jocelyn Bérubé et Yves Lauzières (Québec).

Et enfin, des rencontres scolaires pour ouvrir grand les esprits et les oreilles de nos jeunes et leur faire s'approprier, par le biais du conte, une langue plus multiculturelle, un imaginaire plus diversifié, une mémoire plus grande, des notions plus approfondies d'Histoire, une curiosité accrue pour les autres cultures, etc. Avec Louise de Broin (Québec), Oro Anahory (Espagne), Sylvie Belleau (Québec) et Ndjouga Sarr (Sénégal).

Il y aura également le 11 novembre (Jour du Souvenir), la grande Nuit du Patrimoine à l'aréna Julien-Ducharme, à partir de 22 heures (conte, chanson et musique traditionnelle), en collaboration avec Arts Fleurimont et le Conseil québécois du patrimoine vivant.

Pour tout renseignement, veuillez contacter Petronella au CSI (819) 566-8595, # 27.

Petronella van Dijk
Carrefour de solidarité internationale



la paix mondiale est impossible... sans toi

Une série d'activités du Carrefour de solidarité internationale de Sherbrooke et de l'AQOCI

POUR L'AN 2000, le Carrefour de solidarité internationale de Sherbrooke (CSI) se joint de nouveau à l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) qui a choisi d'accentuer le thème de la décennie décrétée par l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture) : « La culture de la Paix » en faisant appel au sens civique de chacun et des jeunes en particulier, et en les interpellant par ce titre : « La paix mondiale est impossible... sans toi ». Pour l'occasion, le groupe de musique « Kaliroots » a accepté d'être le porte-parole de l'événement, et de se prêter à un CHAT avec les jeunes, le vendredi 3 novembre en après-midi.

PAR AILLEURS, l'activité provinciale soulignant les JQSI 2000, sera un QUIZZ-CONCOURS permettant de gagner une semaine à Cuba, pour deux personnes. Ce quizz se retrouve dans le dépliant disponible à plusieurs en-

droits : cafés, écoles, bibliothèques, etc... et sur le site de l'AQOCI : www.aqoci.qc.ca

ENFIN, le Carrefour de solidarité internationale se joint à cet événement en organisant des activités régionales s'adressant aux publics jeunes et adultes. En effet, il y aura, dans différentes écoles secondaires de la région, des MATCHS D'IMPROVISATION, une SIMULATION de l'assemblée générale des Nations Unies (3^e édition) et une CONFÉRENCE sur le travail des enfants, cet esclavage des « temps modernes »! Il y aura également plusieurs activités socio-culturelles comme une PHOTO-CONFÉRENCE sur la Côte d'Ivoire à la bibliothèque Éva-Senécald et des spectacles de CONTE dans la mine de Capelton et à la bibliothèque Éva-Senécald, le tout ayant trait, bien sûr, à la Culture de la Paix.

Pour tout renseignement, veuillez contacter Petronella au CSI (819) 566-8595, # 27.

Petronella van Dijk, CSI

Émirats arabes unis

Loin des hommes

SI LES FEMMES D'ARABIE SAOUDITE n'ont toujours pas le droit de conduire une auto, leurs voisines des Émirats arabes unis - peut-être le plus progressiste des pays du Golfe - peuvent désormais devenir chauffeuses de taxi.

LES SEPT PREMIÈRES FEMMES FORMÉES ont commencé à patrouiller les rues de Dubayy. Elles transporteront essentiellement des femmes musulmanes et leurs enfants. « Nous sommes un pays arabe et islamique, dit Azza, l'une des pionnières, et dans notre religion, les femmes ne doivent pas être vues par les hommes. Mais elles ont le droit de faire leurs courses en paix, et ces taxis vont les aider. » À 150 kilomètres au sud, à Abu Dhabi, les femmes ont déjà, après tout, leur propre centre commercial le She Zone, où travaille exclusivement du personnel féminin. Le seul endroit public où elles peuvent, loin des hommes, enlever l'abaya sombre qui les couvre de la tête aux pieds.

Source : La Gazette des femmes, novembre-décembre 2000

Israël : qui est juif?

« VOUS ÊTES PIRES QUE DES CHRÉTIENNES, VOUS N'ÊTES PAS DES JUIVES! » C'est sous les injures et les assauts des ultra-orthodoxes que, le 4 juin dernier, 75 femmes sont revenues prier devant le mur des Lamentations, à Jérusalem. Deux semaines auparavant, la Cour suprême d'Israël a reconnu aux femmes le droit de prier à voix haute et de lire la Torah dans le lieu le plus sacré du judaïsme. Ce jugement a fait scandale, et le Parlement, où les orthodoxes détiennent la balance du pouvoir, s'est dépêché d'approuver un avant-projet de loi selon lequel les femmes prises à prier seraient passibles de sept ans de prison. « C'est ça, répondit Anat Hoffman, politi-

cienne de gauche et porte-parole des contestataires, il y aura une section pour les prostituées, une pour les terroristes et une pour les femmes qui prient! » Pourquoi la présence des femmes est-elle inacceptable aux yeux de l'establishment religieux? Selon la tradition juive, hommes et femmes ont des rôles distincts. La Torah et les accessoires religieux sont réservés aux hommes, et puis, dit-on, ceux qui prient devant le mur seraient distraits par les voix des femmes. Si les politiciens n'arrivent pas à annuler la décision de la Cour suprême, les « pieuses » de Jérusalem auront gagné leurs droits... mais embrasé une partie dangereuse de l'opinion publique.

Source : La Gazette des femmes, novembre-décembre 2000

-- CHÔMAGE --

La réformette de l'assurance-chômage, des miettes aux victimes des « Libéraux »

Devons-nous nous réjouir des modifications annoncées par le gouvernement Chrétien? Pour moi, celles-ci ne sont que des «Peanuts» qui me restent de travers dans la gorge. J'ai la nette impression que mon voleur m'offre un pourboire afin de se faire pardonner et sûrement aussi, afin d'acheter mon vote...

La règle de l'intensité est abolie

Cette règle, en vigueur depuis 1997, diminuait le taux de prestations de 55 % jusqu'à 50 % du salaire assurable moyen. Elle visait à réduire la dépendance et à dissuader de recourir régulièrement à l'assurance-emploi. Après plus de 4 ans de coupures infligées aux gens qui occupent des emplois saisonniers, la ministre Jane Stewart admet que la règle de l'intensité n'a pas eu l'effet prévu. Pourtant, dès le dépôt du projet de loi en 1995, nous disions que la prémisse de cette règle était fautive, puisque c'était prétendre qu'il suffisait d'un peu de volonté pour que les périodes d'emploi se prolongent miraculeusement.

Clause de remboursement des prestations remaniée

Cette clause visait à dissuader les prestataires à revenu élevé de toucher des prestations de façon répétée. Ceux-ci devaient rembourser des prestations reçues pendant une année d'imposition où leurs revenus dépassaient 39 000 \$. Ce seuil serait porté à 48 750 \$. De plus, toutes les personnes qui font une 1^e demande (à vie) et celles qui reçoivent des prestations spéciales (de maternité, parentales ou de maladie) n'auraient plus à rembourser ces prestations.

Admissibilité des parents aux prestations facilitée

Depuis 1997, le critère d'admissibilité, pour les personnes n'ayant pas fait partie de la population active au cours des 2 années précédentes, est de 910 heures de travail. Dès 1995, nous avons décrié cette mesure discriminant les jeunes et particulièrement les femmes qui reviennent au travail après une absence prolongée pour élever leurs enfants. Ce n'est qu'aujourd'hui que la ministre reconnaît que cette mesure pénalise les parents qui ont fait ce choix et c'est à la veille des élections qu'elle décide d'y remédier. Dorénavant, les conditions d'admissibilité habituelles (420 à 700 heures) s'appliqueraient pour les parents ayant reçu des prestations de maternité ou parentales au cours des 6 années précédentes.

En bref, la ministre Stewart nous dit: «Excusez-nous de ne pas vous avoir pris au sérieux il y a 5 ans. Excusez-nous de vous avoir volé environ 30 milliards de dollars. Veuillez accepter cette maigre compensation et surtout, n'oubliez pas de voter pour nous...» N'ayez crainte, Madame, nous ne pourrions jamais oublier ce que votre gouvernement a fait pour nous.

Denis Poudrier, pour le MCCE

MCCE
Le syndicat des prestataires de
l'assurance-chômage en Estrie

ACTIF DEPUIS 1980

(819) 566-5811(819)

Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie
187, rue Laurier, local 215, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Membre du MASSE

Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi

Le budget Martin

À qui ça profite le plus???

Couple à deux revenus

Économies d'impôt par rapport à l'année 2000

Revenu brut	Impôt 2000	2001	2002	2003	Impôt 2003
30 000	1 976	116	156	198	1 778
40 000	3 306	194	234	276	3 030
50 000	4 636	272	314	354	4 282
60 000	5 966	350	392	432	5 534
70 000	7 296	428	470	510	6 786
100 000	14 170	856	940	1 020	13 150
150 000	25 610	1 412	1 572	1 962	23 648
200 000	38 425	2 136	2 352	2 940	35 485

Retraité seul

Économies d'impôt par rapport à l'année 2000

Revenu brut	Impôt 2000	2001	2002	2003	Impôt 2003
20 000	1 169	68	101	134	1 035
30 000	2 268	186	201	245	2 023
40 000	4 968	486	533	611	4 357
50 000	7 265	720	793	871	6 394
60 000	10 069	856	912	968	9 101
70 000	13 597	1 123	1 222	1 323	12 274
100 000	23 090	2 160	2 259	2 359	20 731
150 000	35 923	3 011	3 162	3 316	32 607

Famille monoparentale

Économies d'impôt par rapport à l'année 2000

Revenu brut	Impôt 2000	2001	2002	2003	Impôt 2003
20 000	796	47	84	122	674
30 000	2 126	125	163	201	1 925
40 000	4 140	408	478	550	3 590
50 000	6 228	659	729	801	5 427
60 000	8 315	909	979	1 051	7 264
70 000	10 736	1 210	1 323	1 438	9 298
100 000	18 304	2 264	2 378	2 493	15 811
150 000	31 136	2 989	3 155	3 324	27 812



Dessin : Nouvelles CSN, octobre 1999, n° 463



Corporation
de développement économique
communautaire de Sherbrooke

POUR UN DÉVELOPPEMENT...

AUTREMENT!

891, rue Bowen Sud, Sherbrooke (Québec) J1G 2G3
Tél. : (819) 563-1600 Tél. : (819) 566-0005

Pour une
politique de
reconnaissance
de l'action
communautaire
autonome

-- VOUS ET VOS DROITS --

Est-ce que la violence conjugale peut affecter les droits de garde et d'accès des enfants?

Faits :

Un individu violente son épouse à plusieurs reprises. Madame quitte la maison avec ses deux jeunes enfants et se réfugie dans une maison de transition pour femmes battues. Le cadet des enfants a lui aussi été battu. Dans le cadre d'une instance en divorce, madame demande la garde des enfants et monsieur désire des droits d'accès et de sortie. La mère s'oppose à cette demande; elle craint pour sa vie et la sécurité des enfants.

Question :

Monsieur peut-il obtenir des droits de visite et de sortie auprès de ses enfants?

Décision :

Le juge a refusé à monsieur le droit de voir ses enfants.

Motifs :

Après avoir analysé la preuve, le juge conclut qu'il serait trop dangereux pour les enfants si monsieur avait des droits d'accès et de sortie. Tout contact entre les parties doit être évité et monsieur ne doit pas savoir où madame et les enfants habitent car celle-ci a raison de craindre pour sa vie. La sécurité des enfants ne peut pas être dissociée de celle de leur mère. De plus, monsieur a déjà battu l'un des enfants. Il n'est pas dans l'intérêt des enfants ni de la mère que monsieur exerce actuellement des droits d'accès.

Micheline Plante, avocate
Centre communautaire juridique de l'Estrie
Téléphone : (819) 563-6122

La Loi sur les normes du travail

Des travailleuses et travailleurs piégés

La Loi sur les normes du travail est devenue désuète et ne reflète plus la réalité actuelle du marché du travail. Lors de son entrée en vigueur en 1980, celle-ci avait été conçue principalement pour des travailleuses non-syndiquées et travailleurs non-syndiqués qui occupaient un emploi à temps plein pour un seul employeur, souvent tout au long de leur vie active.

Depuis ces 20 dernières années, on assiste à une augmentation effarante de l'emploi atypique et au recul de l'emploi salarié à temps plein. Maintenant les emplois stables se transforment en emplois sur appel, à temps partiel (au cumul d'emploi) sur des mesures d'intégration en emploi, pour des agences de placements, etc. On devient pigiste, contractuel, autonome, avec pour conséquence un net recul des conditions en emploi et une incapacité à être reconnu et protégé dans nos droits. On estime que le temps partiel et le travail autonome représentent environ 73 % des emplois créés de 1976 à 1995 et que le temps partiel involontaire, à lui seul, a augmenté de 524 %...

Une réforme sous contrôle

Une réforme s'impose pour contrer les stratégies patronales qui profitent de cette émergence des nouveaux statuts pour diminuer les coûts de main-d'oeuvre, éviter le paiement des charges sociales, éliminer la sécurité d'emploi, restreindre la syndicalisation, contourner les lois du travail. Bref, pour contrôler davantage et à avoir sous la main une main-d'oeuvre docile et servile.

Des exemples pour bien comprendre

Enfin, grâce à une merveilleuse agence de placement vous avez décroché un emploi dans l'entreprise X. L'entreprise X peut vous verser un salaire moindre à celui de ses personnes employées parce que votre employeur est en réalité l'agence de placement qui a négocié des conditions moindres - et n'essayez surtout pas de vous syndiquer...

Votre patron vous offre de modifier votre emploi actuel en travail autonome (vous serez votre propre boss!). Sachez que cela représente un salaire annuel moyen de 14 000 \$, pour lequel vous n'êtes pas admissible à l'assurance-emploi, à la CSST, etc., parce que vous ne cotisez plus (ainsi que votre ex-employeur...).

Malgré sa promesse d'une réforme, qui date de deux ans, le gouvernement contribue par son inaction et son hésitation à bien servir le patronat et à ignorer la population. Il est temps de lui rappeler qu'il doit se responsabiliser envers ces travailleuses et ces travailleurs.



Une « pêche miraculeuse » pour les patrons...

Archives : Illusion Emploi

Au bas de l'échelle est un groupe populaire de défense des droits des travailleuses et des travailleurs non-syndiqués qui vise l'amélioration des conditions de travail par différentes actions (actions politiques, séances collectives d'information, service téléphonique, publications de documents d'analyse et de vulgarisation sur les droits au travail, etc.).

Pour bien comprendre l'importance d'une réforme, Au bas de l'échelle a produit deux documents (un avis sur la Loi sur les normes du travail et un outil d'animation) intitulés *Une réforme en profondeur : c'est l'heure!* Ces documents sont accessibles, faciles à lire et nous aident à mieux comprendre l'urgence d'une réforme de la Loi sur les normes du travail. Des exemplaires sont disponibles au bureau d'Illusion Emploi au 569-9993.

Manon Brunelle
Illusion-Emploi
Membre du Front de défense
des non-syndiquées et non-syndiqués

985, rue Galt Ouest
Sherbrooke (Québec)
J1H 1Z6
Tél. : (819) 562-5079
Télec. : (819) 562-1556

Solidarité Populaire Estrie
187, rue Laurier, local 311
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4
TÉL. : (819) 562-9547

**Une coalition pour
une répartition équitable
de la richesse**

Association interculturelle de l'Estrie
Tél. : 819-822-4180 Téléc. : 819-822-4415
Site Web : www.aide.org
Courriel : aide@aide.org

Par le biais du projet **Bénévolat Branché VolNet**, nous offrons aux **organismes bénévoles** un branchement gratuit à Internet pour une année et la possibilité d'acquérir un ordinateur à prix réduit. Les participants bénéficient de 3 niveaux de formation qui leur permettent d'acquérir les connaissances nécessaires à une bonne utilisation d'Internet en milieu de travail. À la portée des organismes d'ici, ce projet est une initiative d'Industrie Canada. **Renseignez-vous!**

**CORNE DE
L'AFRIQUE**
U · R · G · E · N · C · E
1 888 664-DEVP
**DÉVELOPPEMENT
ET PAIX**

La musique et l'humour de Mononc'Serge

Serge Robert, alias Mononc'Serge, l'ex-bassiste des Colocs, de 1990 à 1995, fait cavalier seul depuis le soir du référendum. « Je suis nationaliste, dit-il. Je voulais me séparer. »

Mononc'Serge, baptisé ainsi à cause de son goût prononcé pour la patate pilée au moment des tournées avec les Colocs, a développé avec ce groupe et davantage après l'avoir quitté, un goût pour les insolences dans la pure tradition de Plume Latraverse.

Nous voilà donc mis au parfum. Et comme le disait l'autre, c'est-à-dire, Claude Côté dans le *Voir* de juillet et août 2000 : « Ces textes sont d'une jouissive irrévérence, son tour de piste forcément plumien d'une flamboyante lucidité. »

Le Caniche, texte de Mononc'Serge

1999 après Jésus-Christ
Tous les médias sont conquis par Notre-Dame-de-Paris
Tous? Non, un irréductible critique
Résiste au raz-de-marée dithyrambique

Il plonge son stylo dans le venin le plus noir
Et écrit dans les pages du *Devoir* :
« Au fond le seul talent de Luc Plamondon
C'est de s'entourer de gens qui, eux, en ont »

Le poodle en s'levant le matin
Après avoir fait guili-guili à son serin
Tombe sur la critique, il perd les pédales
Et envisage de poursuivre le journal

Wow! Les nerfs le caniche
Rentre dans ta niche
Pis fais-toé une sandwich moutarde relish
Un poodle qui montre les dents
Ça fait même pas peur aux petits enfants

Des milliers sinon des millions de morons
Achètent tes cassettes et tes microsillons
Tu tiens l'affiche au Saint-Denis pendant des mois
Tu gagnes toujours tout d'ins hostie d'galas

Faudrait en plus que ceux qui n'aiment pas tes paroles
Soient privés du droit de dire qu'ils te trouvent dull
Faudrait clouer au pilori
Ceux qui disent du mal de tes textes pourris

Louise Daigle

Source : Dossier de presse de Mononc'Serge



TIRAGE AU PROFIT DU JOURNAL COMMUNAUTAIRE ENTRÉE LIBRE

Tirage d'une peinture sur verre de l'artiste peintre Christiane Bédard

Valeur de 700 \$

Tirage le 16 décembre 2000

Coût des billets : 5 \$

En vente : au Presse Boutique Café (coin King/Wellington) au journal communautaire Entrée Libre

Peinture sur verre

Christiane Bédard, artiste peintre en pleine évolution, vous présente le fruit de deux ans de recherche et d'expérimentation en peinture sur verre. Ceux et celles qui connaissent son style pourront constater l'évolution de la technique sur grand format de Christiane.

En effet, des teintes plus subtiles et des jeux de transparence uniques donnent vie à ses tableaux de verre, lesquels fibrent littéralement selon l'heure du jour, la saison et l'éclairage qui y est apporté.

Une série de fleurs et des personnages sortis du pays de rêves de l'artiste...



Mononc'Serge en spectacle

le samedi 11 novembre 2000

au Presse Boutique Café (coin King/Wellington)

à 20 heures

Coût des billets : 12 \$



Spectacle au profit du Rassemblement pour l'alternative politique - Estrie

S'abonner c'est se donner les moyens de mieux s'informer

Abonnement régulier 15 \$
Institutions, organismes 20 \$

Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de _____ \$ pour _____ abonnement(s) adressé à :

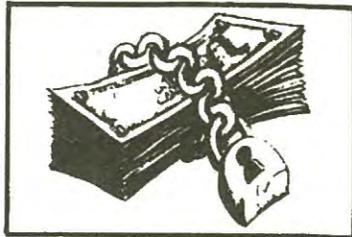
Entrée Libre

187, rue Laurier, local 317, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Téléphone : _____



LE FINANCEMENT DES GROUPES POPULAIRES

Recherchons équipiers et équipières

Se joindre à l'équipe d'Entrée Libre permet de s'impliquer humainement et socialement.

CONTACTEZ-NOUS : 821-2270